

JUSTIFICATIF D'ABSENCE

A remettre au secrétariat avec une **COPIE et l'ORIGINAL** du justificatif (l'original vous sera rendu) dans un délai de 8 jours **APRES** votre absence

NB : ce document et son justificatif sont indissociables.

DIPLOME:

L1 EFEC

M1 ESE

L2 EFEC

M2 ESE

L3 EFEC

N° étudiant :

NOM :

PRENOM :

Boursier : Oui

Non

Date	Horaires	CM / TD	Enseignement	Nom de l'enseignant	Motif

Date	Horaires	CM / TD	Enseignement	Nom de l'enseignant	Motif

Date et signature

ANNEXE

- Seuls les **originaux** des pièces justificatives sont acceptés. Il sera fait une photocopie, l'original vous sera rendu.
- Pour une absence motivée par **un décès**, vous devez présenter un certificat de décès. Cependant, seul un certificat de décès **avec affiliation directe** (photocopie du livret de famille) sera accepté.
- **Les confirmations de réservation et les billets d'avion** ne sont pas des pièces justificatives recevables.
- Pour toute **convocation à un examen, un entretien ou un concours**, veuillez présenter une attestation de présence.
- La recevabilité de vos justificatifs est étudiée par le secrétariat ET vos directeurs d'études